Communauté d'agglomération Vallée de la Marne
Nogent - Le Perreux

Compte rendu succinct du conseil communautaire du 8 décembre 2011

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	X		
Loïck NICOLAS	X		
Jean CUVILLIER	X		
Florence HOUDOT	X		
Alain DEGRASSAT	X		
Jean-René FONTAINE		X	
Pierre CARTIGNY	X		
Thérèse-Marie THOME	X		
Audrey REBUT		X	
Roland PEYLET	X		
Jean-Jacques PASTERNAK	X		
Catherine MATRUCHOT		X	
William GEIB			X
Estelle DEBAECKER			X
Chantal CANALES	X		
François CABAL			X
Emilie VASQUEZ	X		

- Soit 15 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : Jean CUVILLIER

Le conseil communautaire approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 15 septembre 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

Point n°1 : Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne 2010 – Utilisation des crédits engagés par la Communauté d'agglomération dans chaque commune

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du tableau annexe retraçant l'utilisation des crédits engagés par la Communauté d'agglomération dans chacune de ses communes membres,

Point n°2 : Autorisation de Programme Crédits de Paiement : Aménagement du Pôle Gare RER E – Modification du montant initial

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le montant de l'autorisation de programme à 4 600 000.00 € et la répartition des crédits de paiement, tels que définis ci-dessous :

Autorisation de programme		Montant opération TTC
Travaux (inclus bancs et abris bus)		4 204 765.64
Etude de maîtrise d'œuvre		382 298.42
Mission SPS		12 935.94
Total		**4 600 000.00**
Crédits de paiement		
Année 2007	Etudes	48 734.60
Année 2009	Etudes	83 450.67
Année 2010	Etudes	83 805.13
Année 2011	Travaux	3 856 182.55
	Etudes	160 594.89
	Mission SPS	5 438.59
Année 2012	Travaux	348 583.09
	Etudes	5 713.13
	Mission SPS	7 497 .35

- **AUTORISE** les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget principal communautaire,

Point n°3 : Décision modificative n° 2 du budget principal – Section Fonctionnement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2011, Section Fonctionnement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
7311	Contributions directes	132 703.63
7362	Taxes de séjour	- 8 399.00
7473	Participation département	55 438.68
74741	Participation communes membres du GFP	4 870.26
74748	Participation autres communes	5 770.43
7478	Participation autres organismes	2 457.38
757	Redevances versées par fermiers et concessionnaires	80 351.55
758	Produits divers de gestion courante	162 272.75
6419	Remboursement sur rémunérations personnel	13 018.86
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 651.96
	TOTAL	**455 136.50**

En Dépenses :

NATURE	LIBELLE	MONTANT
023	Virement à la section d'investissement	445 921.07
611	Contrat de prestations de services	-27 155.79
614	Charges locatives et de copropriété	-4 764.35
617	Etudes et recherches	- 5 000.00
637	Autres impôts taxes et versements	-956.00
6064	Fournitures administratives	- 949.97
6068	Autres matières et fournitures	928.37
6132	Locations immobilières	- 11 123.48
6135	Locations mobilières	- 33 342.02
6156	Maintenance	15 200.95
6182	Documentation générale et technique	- 2 156.47
6184	Versement à des organismes de formation	- 1 000.00
6188	Autres frais divers	- 10 968.31
6218	Autre personnel extérieur	- 3527.47
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	67.22
6227	Frais d'actes et de contentieux	-64.80
6231	Annonces et insertion	2 910.15
6232	Fêtes et cérémonies	18 528.88
6236	Catalogues et imprimés	546.90
6238	Divers publications, publicité	-20 692.48
6251	Voyages et déplacements	-486.03
6256	Missions	- 1911.00
6262	Frais de télécommunications	-1495.76
6281	Concours divers	-25 869.00
6331	Versement de transport	- 947.28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	-25.09
6336	Cotisations au CNFPT	-79.20
6451	Cotisations à l'URSSAF	6 404.28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	- 5 853.17
6456	Versement au FNC du supplément familial	-498.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 007.41
6475	Médecine du travail, pharmacie	113.91
6488	Autres charges	-155.96

6531	Indemnités	3 956.01
6533	Cotisation de retraites	- 1 192.72
6535	Formation	-2 000.00
6554	Contribution aux organismes de regroupement	- 2 627.60
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 599.86
6745	Subventions aux personnes de droit privé	-18 370.17
60611	Fournitures eaux et assainissement	2 001.23
60612	Fournitures énergie - électricité	5 253.92
60623	Alimentation	80.00
60628	Autres fournitures non stockées	1 707.57
60631	Fournitures d'entretien	-500.00
60632	Fournitures de petit équipement	- 1171.66
60636	Vêtements de travail	-121.97
61521	Entretien terrains	-2 800.00
61522	Entretien bâtiments	3 087.59
61523	Entretien voies et réseaux	20 019.96
61558	Entretien autres biens immobiliers	-1 400.00
63512	Taxes foncières	- 4070.00
63513	Autres impôts locaux	-11.25
64111	Rémunération principale	6 087.23
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	- 2731.08
64118	Autres indemnités	- 7289.97
64131	Rémunérations personnel non titulaire	9267.53
64731	Autres charges sociales versées directement	- 4734.60
63572	Cotisation allocation fin de mandat	-200.00
66112	Intérêts-rattachement ICNE	1 128.28
739111	Attribution de compensation	32 770.83
73916	Reversement sur F.N.G.I.R.	70 790.00
	TOTAL	**455 136.50**

<u>Point n°4</u> : Décision modificative n°2 du budget principal 2011 – Section Investissement

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2011 – Section Investissement qui se décompose comme suit :

RECETTES

NATURE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	445 921.07
10222		- 654 827.06
1322		56 418.73
	TOTAL	**- 152 487.26**

DEPENSES

NATURE	LIBELLE	MONTANT
205	Concessions, droits similaires, licences..	-225.06
2031	Frais d'études	-207 251.34
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- 6000.00
2182	Matériel de transport	-5283.90
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-1741.38
2184	Mobilier	-10788.46
2188	Autres immobilisations corporelles	-29157.58
261	Titres de participation	-0.20
2315	Installations, matériels et outillage techniques	-16 515.41
238	Avance forfaitaire	124 476.07
	TOTAL	**- 152 487.26**

Point n°5 : Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2012

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Point n°6 : Budget principal - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à engager, à liquider et à mandater :

- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2012 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement,

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2012,

Point n°7 : Budget annexe de l'assainissement - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à engager, à liquider et à mandater :

- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2012 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement,

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2012,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n°8 : Actualisation tarifaire du marché central au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les nouveaux tarifs (HT) des droits de place des marchés publics d'approvisionnement, déterminés comme suit :

	2012
ABONNES COMMERÇANTS Par mètre ou fraction de mètre linéaire couvert de façade marchande sur allée ou sur passage transversal Droit supplémentaire par place d'angle	2.70 0.94
COMMERÇANTS NON ABONNES Par mètre ou fraction de mètre linéaire couvert de façade marchande sur allée ou sur passage transversal Droit supplémentaire par place d'angle	2.83 0.99
REDEVANCE ANIMATION	
Pour les commerçants abonnés ou ceux en instance de l'être, par commerçant et par quinzaine :	12.77

- **FIXE** la redevance versée par le concessionnaire à la Communauté d'Agglomération pour 2012 à 141 531.42 €,

- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 75 du budget principal de l'exercice 2012,

Point n°9 : Actualisation des tarifs des droits de places et redevance du marché du Centre et du marché Leclerc, à Nogent sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les nouveaux tarifs (HT) des droits de place des marchés publics d'approvisionnement, déterminés comme suit

	Marché du centre	Marché Leclerc
	2012	2012
Places couvertes, par place de 2 mètres de façade : La première..... La deuxième..... La troisième..... La quatrième..... La cinquième et les suivantes.....	 4.69 4.95 5.45 5.70 6.32	 4.48 4.69 5.20 5.45 6.08
Places découvertes (le mètre linéaire de façade)	1.49	1.49
Place formant encoignure ou de passage (supplément)	2.61	2.61
Commerçants non abonnés (supplément par mètre linéaire de façade)	0.91	0.91
Droits de déchargement (par véhicule ou remorque)	2.16	2.16
Redevance animation (par commerçant et par séance)	2.50	2.50

- **FIXE** la redevance versée par le concessionnaire à la Communauté d'Agglomération pour 2012 à 97 896.81 €,

- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 75 du budget principal de l'exercice 2012,

Point n°10 : Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport de synthèse sur les actions conduites par la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne en matière de développement durable pour l'année 2011,

HABITAT

Point n°11 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA D'HLM IMMOBILIERE 3F pour l'acquisition de 15 logements en VEFA au 226/228 avenue du Gal de Gaulle au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** à la SA d'HLM Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 96 400 € pour l'aider à réaliser son opération de création de logements locatifs sociaux au 226/228 avenue du Général de Gaulle au Perreux sur Marne,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de la subvention,

- **RAPPELLE** que la gestion des logements réservés au titre de la surcharge foncière sera confiée à la commune du Perreux conformément à la convention lui cédant la gestion du contingent communautaire de logements sociaux implantés sur la ville et **MET A JOUR** l'annexe à la convention listant les logements du contingent communautaire,

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget principal communautaire,

Point n°12 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la Société foncière d'Habitat et Humanisme pour l'opération sise 35 rue Jean d'Estienne d'Orves au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 7 500 € pour l'aider à réaliser son opération d'acquisition-amélioration au 35, rue Jean d'Estienne d'Orves au Perreux-sur-Marne,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de la subvention,

- **RAPPELLE** que la gestion des logements réservés au titre de la surcharge foncière sera confiée à la commune du Perreux conformément à la convention lui cédant la gestion du contingent communautaire de logements sociaux implantés sur la ville et **MET A JOUR** l'annexe à la convention listant les logements du contingent communautaire,

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget principal communautaire,

Point n°13 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la Société foncière d'Habitat et Humanisme pour l'opération sise 84 avenue du maréchal Joffre/37 avenue Montaigne au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 7 500 € pour l'aider à réaliser son opération d'acquisition-amélioration dans la copropriété située à l'angle du 84, avenue du Maréchal Joffre et du 37 avenue Montaigne au Perreux-sur-Marne,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de la subvention,

- **RAPPELLE** que la gestion des logements réservés au titre de la surcharge foncière sera confiée à la commune du Perreux conformément à la convention lui cédant la gestion du contingent communautaire de logements sociaux implantés sur la ville et **MET A JOUR** l'annexe à la convention listant les logements du contingent communautaire,

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget principal,

Point n°14 : Participation financière au Fonds Solidarité Habitat (FSH)

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le concours de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au Fonds de Solidarité Habitat par le versement d'une contribution financière de 0,15€ par habitant, soit 9 502.95 €, et **INSCRIT** celle-ci au Budget principal 2011,

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget principal de l'exercice courant,

TRANSPORT - VOIRIE

Point n°15 : Appel à participation supplémentaire au profit de l'association Orbival dans le cadre de l'inauguration des stations du tracé du métro automatique

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** une participation supplémentaire d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Orbival,

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal correspondant,

Point n°16 : Autorisation de lancement et de signature du marché à procédure adaptée de bail de voirie concernant les travaux situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises pour le marché public de travaux de voirie situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, et la signature par le Président, ou son conseiller délégué, de l'ensemble des pièces relatives audit marché,

ASSAINISSEMENT

Point n°17 : Choix de la procédure d'exploitation du service public de collecte des eaux usées de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** le principe du recours à une procédure de délégation de service public l'exploitation de son service public de collecte des eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,

- **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Point n°18 : Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour des études d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à demander, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à signer les conventions y afférentes, pour les études suivantes :

A Nogent sur Marne

Rues	Nature de l'opération	Désignation de l'opération
Avenue Watteau	Etudes préalables, enquêtes parcellaires, suivi animation, maîtrise d'œuvre, CHSPS, travaux et essais de réception	Dévoiement des canalisations, mises en conformité des raccordements des réseaux sur les réseaux départementaux et mise en conformité des riverains
Avenue de Diane	Etudes préalables, enquêtes parcellaires, suivi animation, maîtrise d'œuvre, CHSPS, travaux et essais de réception	Mise en conformité des ouvrages d'assainissement de la voie, travaux de réhabilitation par chemisage et/ou travaux traditionnels et mise en conformité des riverains
Avenue de Neptune		
Avenue Beauséjour		
Avenue Franklin Roosevelt		
Avenue des Tilleuls		
boulevard des 2 communes		
boulevard de la Marne		
rue François Rolland et rue Leprince		

Au Perreux sur Marne

Rues	Nature de l'opération	Désignation de l'opération
Quai de Champagne	Etudes préalables, enquêtes parcellaires, suivi animation, maîtrise d'œuvre, CHSPS, travaux et essais de réception	Mise en conformité des ouvrages d'assainissement de la voie, travaux de réhabilitation par chemisage et/ou travaux traditionnels et mise en conformité des riverains
Quai d'Argonne		
Quai d'Artois		
Rue Coli		
Rue des Villemains		
avenue Ledru Rollin		
rue du Bois des Joncs Marins		
rue de la Gaîté		
rue du Marché		
villa du Pont de Bry		
rue Jules Ferry		
rue Jouleau		

- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants,

CIMETIERES

Point n°19 : Actualisation des tarifs des cimetières de Nogent sur Marne et du Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs présentés dans le tableau ci annexé applicable à partir du 1er janvier 2012,

- **DIT** que les recettes afférentes seront affectées au chapitre 70 du budget principal,

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°20 : Mise à jour des ratios d'avancement de grade

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les ratios d'avancement de grade suivants :

Grades	Proposition de Ratios
Les grades de Catégorie A et A+	100 %
Les grades de Catégorie B	100 %
Les grades de Catégorie C	100 %

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait au Perreux sur Marne, le 9 décembre 2011

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN